REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal :* ***15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 13*

Séance du 10 avril 2015
L'an deux mille quinze
Et le dix avril à 21 heures

Date de la convocation : 02/04/2015
Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.
Etaient présents : la présidence de RIVEMALE Patrick Maire.
Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, , CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, FAVRE Sandrine, , LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy
Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUDOU-THERON Adeline, GUIRAUD Vivien

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°20-2015
Proposition de validation du Projet Educatif Territorial (PEDT)
Demande d'autorisation de signature de la convention

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux le projet de convention relative au Projet Educatif Territorial.

Mme Décup-Caumes Marie-Claude, coordinatrice du projet présente le Projet Educatif Territorial mis en œuvre avec le comité de pilotage pour une durée de trois années scolaires. A l'issue des 3 ans, un bilan du projet éducatif territorial sera établi.

Une convention relative au Projet Educatif Territorial devra être conclue avec le Préfet de l'Aveyron et le Directeur académique des services de l'éducation nationale pour fixer les modalités d'organisation des activités périscolaires mises en place pour les enfants scolarisés dans l'école de la commune.

Le conseil municipal, est invité, après délibération, à valider le Projet Educatif Territorial et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au Projet Educatif Territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** le Projet Educatif Territorial
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative au Projet Educatif Territorial

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE

Accusé de réception en préfecture
012-211201546-20150410-20150410_20-DE
Reçu le 16/04/2015